GOEDERT 2024

Depuis près de 60 ans les VOYAGES GOEDERT œuvrent pour que vous gardiez un excellent souvenir de vos vacances.

C’est toute une équipe soucieuse de vous offrir des prestations de qualité qui reste à votre écoute, que ce soit de la conception des voyages à leur réalisation.

L’expérience et le professionnalisme des chauffeurs de tourisme vous permettront de voyager en toute sérénité.

NOS DESTINATIONS 2024

SOMMAIRE

4 6 ET 7 MARS : DISNEYLAND PARIS

5 6 AU 9 AVRIL : PRINTEMPS DANS LE JURA

7 2 ET 3 MAI : AMSTERDAM ET KEUKENHOF

9 13 AU 27 JUILLET : ITALIE RIVIERA ADRIATIQUE : TORRE PEDRERA

11 22 AU 31 JUILLET : IRLANDE

15 5 AU 10 AOUT : HAUTE SAVOIE—MORZINE

16 19 AU 27 AOUT : GRAND TOUR D'AUTRICHE

19 6 AU 13 SEPTEMBRE : ENTRE CAMARGUE ET CANAL DU MIDI

22 30 SEPTEMBRE AU 9 OCTOBRE : LA CALABRE

25 17 AU 19 OCTOBRE : BOURGOGNE GOURMANDE

27 27 NOVEMBRE AU 1ER DECEMBRE : MARCHES DE NOEL DANS LES DOLOMITES

29 7 ET 8 DECEMBRE : MAGIE DE NOEL EN ALSACE—KIRRWILLER

2 jours

DISNEYLAND PARIS

MERCREDI 6 MARS ET JEUDI 7 MARS 2024

Laissez-vous porter par la magie de Disneyland Paris et plongez dans un univers enchanté ….

Mercredi 6 mars 2024 :
Départ à 6.00h devant le GARAGE GOEDERT.
Arrivée vers 10.00h à DISNEYLAND.
Journée libre dans le Parc d'attractions.
Retour à votre hôtel situé à 20 mn du parc selon votre choix :

- A 20 heures
- Ou après la parade électrique nocturne (si elle a lieu).

Nuit.

Jeudi 7 mars 2024 :
Petit déjeuner (buffet à volonté).
Journée libre dans le Parc.
Rendez-vous au car à 19.00h.
Arrivée en Belgique vers 23.30h.

Logement : hôtel*** Campanile à Bussy St Georges, toutes chambres équipées de sanitaires complets.

Devises : euro.
Formalité : carte nationale d'identité valide. (Merci de vérifier).

Notre prix :
Adultes : 290€
Enfants 11 ans et moins : 250€
Enfants moins de 3 ans : 90€
Supplément single : 37 €.

Sont compris :
- le voyage en car,
- l'entrée du Parc pour les 2 jours,
- une nuit à l'hôtel avec petit déjeuner.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « DISNEY mars 2024 ».
IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.
Un **acompte** de 100 € par personne est exigé lors de l'inscription.
Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.
Date limite d'inscription : le 14 février 2024.
CAR NON FUMEUR.

PRINTEMPS DANS LE JURA—SEJOUR A LA CARTE
SAMEDI 6 AVRIL AU MARDI 9 AVRIL 2024

4 jours

L'Envie de se mettre au vert… Le printemps dans le Jura est la saison rêvée pour s'immerger au cœur de la Nature au beau milieu de sites qui impressionnent. Sous nos yeux, la nature se réveille et s'apprête à donner le meilleur d'elle-même…
Ressourcement, flânerie, éveil des sens, renaissance… Que vous soyez « visiteurs » ou « randonneurs » vivez le temps d'un week-end un merveilleux printemps et retrouvez l'essentiel du Jura….

<u>Samedi 6 avril 2024</u> : Dôle.
Départ à 7.00h devant le GARAGE GOEDERT.
Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.
Arrivée à DOLE. Repas de midi.
Rendez-vous avec votre guide pour la visite guidée du Centre ancien de la ville. Découverte de la capitale de l'Ancienne Comté, protégée par l'un des plus grands secteurs sauvegardés de France : le canal des tanneurs, l'Hôtel Dieu, la Collégiale Notre Dame… Durée : 2h.
<u>Groupe visiteurs</u> : traversée d'une partie de la FORET DE CHAUX qui résonne encore des métiers traditionnels et de ses légendes.
<u>Groupe randonneurs</u> : balade sur le sentier de la CORNE DES EPISSIERS. Découverte d'habitats forestiers, de zones humides et de beaux points de vue. Continuation vers votre lieu de séjour.
Installation dans votre hôtel. Repas du soir. Nuit.

<u>Dimanche 7 avril 2024</u> : Nans sous Sainte Anne - Arc et Senans.
Petit déjeuner.
Départ vers NANS SOUS SAINTE ANNE.
<u>Groupe visiteurs</u> : visite de la Taillanderie. Découverte de cet ancien atelier conservé en l'état. Vous découvrirez le travail de la fabrication des outils coupants destinés entre autres à la paysannerie. Un guide vous contera l'histoire industrielle.
<u>Groupe randonneurs</u> : dépose du groupe à la Source du Lison pour une balade féérique dans un cadre grandiose de falaises.
Poursuite vers SALINS LES BAINS.
Repas de midi.
Puis continuation vers ARC ET SENANS. Visite guidée de la SALINE ROYALE, manufacture destinée à la production du sel, crée par la volonté de Louis XV et construite entre 1775 et 1779.
Temps libre dans les jardins.
Retour à l'hôtel. Repas du soir. Nuit.

<u>Lundi 8 avril 2024</u> : Poligny – Baume les Messieurs.
Petit déjeuner.

Découverte du marché du village de POLIGNY.
Puis visite du Musée Du Comté. Une expérience ludique, didactique et sensorielle suivie d'une dégustation dans un tout nouvel espace dédié au premier fromage AOP de France.
Retour à l'hôtel pour le repas de midi.
Puis direction BAUME LES MESSIEURS.
Groupe visiteurs : visite guidée de l'Abbaye de Baume les Messieurs, classée Monument Historique.
Groupe randonneurs : randonnée sur la Reculée de Baume les Messieurs.
Puis les deux groupes se retrouvent au fond de la reculée de Baume les Messieurs, dominée par de vertigineuses falaises. du paysage jurassien pour un arrêt au point de vue sur la Cascade des Tuffes.
Retour à l'hôtel. Repas du soir. Nuit.

Mardi 9 avril 2024 : Arbois.
Petit déjeuner.
Départ vers ARBOIS.
Visite de la Maison Pasteur dans laquelle le chercheur revint sa vie durant. Vous aurez accès à ses pièces de vie, à son laboratoire et à ses travaux notamment autour du vin. Sa maison a été conservée intacte.
Continuation par la visite de la Fruitière Vinicole d'Arbois. Un vigneron sociétaire vous contera l'histoire de la fruitière, le travail de la vigne et du vin pendant la visite des chais.
Dégustation de 4 vins du Jura.
Repas de midi
Puis retour vers la Belgique.
Arrivée vers 20.30h.

Logement : hôtel*** - **Devises** : euro.
Formalité : carte nationale d'identité valide. (Merci de vérifier).

Notre prix :
Adultes : 795€
Supplément single : 117 €.

Sont compris :
- le déplacement en car,
- la pension complète du repas du 1er jour à midi au dernier jour à midi,
- les boissons : vin et café à midi, vin le soir.
- le programme énoncé ci-dessus,
- un guide accompagnateur pour les visites et pour les randonnées.
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « JURA avril 2024 ».
IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.
Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.
Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.
Date limite d'inscription : le 14 février 2024.
CAR NON FUMEUR.

HOLLANDE : AMSTERDAM ET KEUKENHOF

JEUDI 2 MAI ET VENDREDI 3 MAI 2024

2 jours

La Hollande, c'est Amsterdam, capitale à taille humaine où le vélo est roi, en parfaite symbiose entre sa riche histoire et sa culture moderne, avec ses canaux qui ne manqueront pas de vous charmer. C'est aussi la visite du Keukenhof, parc floral de 32 ha et 7 millions de fleurs où vous croirez le temps d'un instant vous trouver en plein milieu d'un des plus beaux tableaux de maitre….

Jeudi 2 mai 2024 : Belgique – Amsterdam.
Départ à 6.00h devant le GARAGE GOEDERT.
Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.
Route vers Amsterdam.
Arrêt petit déjeuner libre.
Rendez-vous avec votre guide accompagnateur.
Repas de midi dans un restaurant du centre-ville.
Visite guidée à pied de deux heures du centre historique d'AMSTERDAM. La ville est célèbre pour son patrimoine artistique, son système élaboré de canaux et ses étroites maisons à pignons, héritage de l'âge d'or de la ville, le XVII° siècle. Découverte de la Place du Dam avec le Palais Royal et la Nouvelle Eglise, le Marché aux Fleurs, dernier marché flottant de la ville… Quelle que soit votre fleur préférée, vous la trouverez forcément ici. Croisière sur les canaux d'Amsterdam pour découvrir la ville sous un autre aspect.
Continuation vers votre hôtel**** situé dans la région d'Utrecht.
Installation dans les chambres.
Repas du soir.
Nuit.

Vendredi 3 mai 2024 : Keukenhof – Belgique.
Petit déjeuner buffet à l'hôtel.
Tout à côté de Lisse, vous visiterez le parc floral de KEUKENHOF, le plus grand parc floral du monde. Chaque année, plus de 7 millions de fleurs à bulbe y sont plantées. De fabuleuses collections horticoles sont présentées dans les divers jardins et à travers quatre pavillons : tulipes, hyacinthes, jonquilles, orchidées, roses, œillets, iris, lys et bien d'autres encore. Vous serez submergé par un déferlement de couleurs et de parfums.
Repas de midi libre dans le parc du Keukenhof.
Vers 16.00h, départ vers la Belgique.
Arrivée en Belgique vers 21.00h.

Logement : Hôtel **** situé à VIANEN (région d'Utrecht).

Devises : euro.
Formalité : carte nationale d'identité valide.
(Merci de vérifier).

Notre prix :
Adultes : 375 €
Supplément chambre single : 76€ pour les 5 premières chambres.

Sont compris :
- le déplacement en car équipé WC, bar, vidéo,
- la nuit et le petit déjeuner,
- les repas du 1er jour à midi et du 1er jour au soir
- les boissons : 2 boissons au choix (vin, bière, soft) par repas et un café à midi,
- tout le programme énoncé ci-dessus,
- un guide accompagnateur le premier jour sur place.
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « HOLLANDE : AMSTERDAM et KEUKENFOF 2024».
IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.
Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.
Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.
Date limite d'inscription : le 20 mars 2024.
CAR NON FUMEUR.

ITALIE RIVIERA ADRIATIQUE TORRE PEDRERA
SAMEDI 13 JUILLET AU SAMEDI 27 JUILLET 2024

15 jours

Des kilomètres de plage au cœur gastronomique de l'Italie : Emilia-Romagna.
Art, histoire, artisanat et shopping ainsi qu'un grand éventail de possibilités de détente. Mettez-vous dans la peau de l'Italien et profitez comme lui des plaisirs de la vie...

SEJOUR EN PENSION COMPLETE
A L'HOTEL GRAZIELLA***

Situé en face de la mer, piscine privée (chaises longues et parasols à la piscine à la disposition des clients).

L'un des fleurons de l'hôtel Graziella est la cuisine. Chaque repas se transforme ainsi en un rendez-vous très attendu où le savoureux buffet de hors d'œuvre et de salades est le meilleur prélude d'un menu varié et stimulant...

Toutes les chambres avec WC, douche, téléphone, sèche-cheveux, TV.

DEPART
Samedi 13 juillet 2024 devant le GARAGE GOEDERT à 17.30h.
Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.
Arrêt repas du soir (libre).
Route de nuit.
Arrivée à TORRE PEDRERA le vendredi 14 juillet 2024 pour le petit déjeuner.

RETOUR
Vendredi 26 juillet 2024 :
Départ de l'hôtel après le repas du soir.
Route de nuit.
Arrêt petit déjeuner (libre).
Retour en BELGIQUE le samedi 27 juillet 2024 en début de matinée.

Devise : euro.
Formalité : carte nationale d'identité valide. (Merci de vérifier).

Notre prix :
Adultes : 1360€.

Enfants logeant dans la chambre avec deux adultes payants :
- de 11 ans à 13 ans : 1220 €.
- de 6 à 10 ans : 1020 €.
- de 2 à 5 ans : 825 €.
- jusque – de 2 ans : gratuit.

Enfants logeant dans la chambre avec un adulte payant :
- de 11 à 13 ans : 1 285€
- de 6 à 10 ans : 1 240 €.
- de 2 à 5 ans : 1190 €.
- jusque – de 2 ans : gratuit

Supplément chambre single : 104€.

Sont compris :
- le déplacement en car de luxe équipé WC, bar, vidéo,
- la pension complète du petit déjeuner du 14 juillet au repas du soir du 26 juillet 2024,
- l'assurance assistance rapatriement.

Ne sont pas compris :
- le repas du premier jour au soir et le petit déjeuner du dernier jour,
- les boissons aux repas.

Inscription par téléphone ou par mail avant le paiement.
Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « ADRIATIQUE JUILLET 2024 ».
IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.
Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.
Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.
Date limite d'inscription : le 1 juin 2024.
CAR NON FUMEUR.

IRLANDE

LUNDI 22 JUILLET AU MERCREDI 31 JUILLET 2024

10 jours

Découvrez cette île de légende et goûtez aux différents ingrédients qui donnent à l'Irlande son charme incomparable : paysages sauvages avec le Connemara, les Burren, les falaises de Moher et le magnifique Anneau du Kerry mais aussi d'impressionnants sites monastiques, des châteaux médiévaux et des distilleries… et il ne faut pas oublier la chaleur et l'accueil des Irlandais….

Lundi 22 juillet 2024 : Belgique—Amiens.
Départ à 14.00h devant le GARAGE GOEDERT.
Route vers Amiens.
Installation à l'hôtel. (1 nuit).
Repas du soir.
Nuit.

Mardi 23 juillet 2024 : Cherbourg.
Petit déjeuner.
Route vers CHERBOURG.
Repas de midi.
Présentation au terminal Irish Ferries à 14.30h. Embarquement.
Installation dans les cabines intérieures. (1 nuit).
Départ de la traversée à 16.30h.
Repas du soir. Nuit.

Mercredi 24 juillet 2024 : Dublin.
Petit déjeuner à bord.
Arrivée au Port de DUBLIN vers 10.45h. Débarquement et accueil par votre guide.
Visite de DUBLIN qui a connu une formidable transformation en l'espace de 50 ans et s'est hissée au rang des plus belles capitales européennes. Cette ville, à la population jeune et cosmopolite, séduit et pas seulement par l'atmosphère conviviale de ses centaines de pubs ! Vous découvrirez une ville à taille humaine, aux belles maisons géorgiennes, aux portes colorées et aux nombreux parcs.
Repas de midi.
Visite de la GUINESS STOREHOUSE, située au cœur de la brasserie Guinness. Vous y découvrirez l'histoire spectaculaire de ce breuvage commencée il y a 250 ans. Dégustation.
Installation dans votre hôtel*** à Dublin. (1 nuit).
Repas du soir. Nuit.

Jeudi 25 juillet 2024 : Dublin - Clonmacnoise - Galway.
Petit déjeuner irlandais.
Départ matinal vers le comté de Galway.

Arrêt à la distillerie de Whiskey KILBEGGAN. Visite des lieux de fabrication et des alambics ayant servis à la triple distillation du breuvage. Puis continuation vers le site monastique de CLONMACNOISE, l'un des plus importants centre culturel et religieux de toute l'Europe dont les origines remontent à l'an 545. Vous y découvrirez un panorama sans égal sur le Shannon.
Continuation pour GALWAY.
Repas de midi en cours de route.
Visite à pied de Galway, capitale de l'Ouest et ville universitaire dont les rues sont animées du matin jusqu'au soir. Devenue au 19° s. une ville fortifiée, elle est la seule à avoir gardée le lacis de rues étroites formant son centre commercial.
Installation dans votre hotel*** dans la région de Galway. (2 nuits). Repas du soir. Nuit.

<u>Vendredi 26 juillet 2024</u> : Connemara – Killary Harbour– Kylemore Abbey.
Petit déjeuner irlandais.
Départ pour la découverte du CONNEMARA, une région où l'on a su protéger la culture et les traditions à travers des murs de pierres, des petites fermes et des cottages isolés. On y parle encore le gaélique et les traditions celtiques anciennes ont été préservées. Passage par KILLARY HARBOUR, unique fjord d'Irlande dont la beauté du paysage est fascinante.
Repas de midi en cours de route.
Visite de KYLEMORE ABBEY, seule demeure monastique encore existante de l'ordre des Bénédictines.
Retour à l'hôtel. Repas du soir. Nuit.

<u>Samedi 27 juillet 2024</u> : Burren – Falaises de Moher – Bunratty - Kerry.
Petit déjeuner irlandais.
Découverte de la région des BURREN, une merveille géologique de calcaire glaciaire en terrasses, Puis découverte des FALAISES DE MOHER, les plus célèbres falaises d'Irlande, véritables murs tombant à pic dans l'océan.
Repas de midi.
Direction vers la région de Limerick. Visite du CHATEAU DE BUNRATTY et de son parc folklorique où artisanat et métiers de la communauté agricole au 19°s. ont été recrées dans un cadre de fermes et bâtiments traditionnels.
Continuation vers la région du KERRY.
Installation à l'hôtel ***. (2 nuits).
Repas du soir. Nuit.

<u>Dimanche 28 juillet 2024</u> : Muckross House – Anneau du Kerry.
Petit déjeuner irlandais.
Visite des jardins de MUCKROSS HOUSE tout à côté de Killarney. Ce manoir élisabéthain est entouré de très beaux jardins et possède les monts du Kerry comme toile de fond.
Puis continuation des visites dans L'ANNEAU DU KERRY, boucle qui fait le tour de la péninsule d'Iveragh et offre de magnifiques panoramas sur l'océan Atlantique. La côte accidentée du Sud-Ouest de l'Irlande, la végétation luxuriante et variée sous l'effet du Gulf Stream, les petits villages typiques, les vues sur les lacs de Killarney rythmeront votre journée.
Repas de midi en cours de route.
Retour à l'hôtel. Repas du soir. Nuit.

Lundi 29 juillet 2024 : Cashel – Kilkenny.
Petit déjeuner irlandais.
Départ pour CASHEL, s'élevant au sommet d'un piton rocheux imposant. Le Rock of Cashel est un ensemble de constructions et vestiges médiévaux exceptionnels.
Repas de midi.
Continuation vers KILKENNY. Ville en plein essor culturel, elle est connue pour son château, son centre-ville médiéval et sa célèbre bière. (Visite du château incluse).
Installation à l'hôtel*** dans la région de Kilkenny. (1 nuit).
Repas du soir. Nuit.

Mardi 30 juillet 2024 : Wicklow – Dublin.
Petit déjeuner irlandais.
Départ pour DUBLIN via la région du Wicklow, connue comme le « jardin de l'Irlande ». Visite de Glendalough, ancien monastère paléochrétien bâti dans une vallée lacustre.
Repas de midi.
Présentation au Terminal Irish Ferries à 14.00h.
Installation dans les cabines intérieures.
Départ de la traversée à 16.00h.
Repas du soir. Nuit.

Mercredi 31 juillet 2024 : Cherbourg - Belgique.
Petit déjeuner irlandais à bord.
Arrivée du Ferry à Cherbourg à 11.30h.
Débarquement.
Repas de midi.
Puis route vers la Belgique.
Arrivée tardive à Longeau.

Logement : hôtels ***
Devises : euro.
Formalité : carte nationale d'identité valide. (Merci de vérifier).

Notre prix :
Adultes : 1970€ (avec traversée en cabines intérieures) ou 2000€ (avec traversée en cabines extérieures).
Supplément single : 376€ pour les 4 premières réservations, puis 461€.

Sont compris :
- le déplacement en car,
- la pension complète du repas du 1er jour au soir au dernier jour à midi,
- le programme énoncé ci-dessus,
- un guide accompagnateur sur place
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « Irlande 2024 ».
IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.
Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.
Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.
Date limite d'inscription : le 10 juin 2024.
CAR NON FUMEUR.

6 jours

HAUTE SAVOIE—MORZINE
LUNDI 5 AOUT AU SAMEDI 10 AOUT 2024

Entre lacs et montagnes, la Haute-Savoie surprendra par ses panoramas exceptionnels où la nature offre des paysages dignes des plus belles cartes postales. C'est aussi la découverte d'un riche patrimoine historique, des villes et des villages au charme indémodable….

<u>Lundi 5 aout 2024</u> : Belgique - Morzine.
Départ à 6.30h devant le GARAGE GOEDERT.
Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.
Repas de midi en cours de route.
Arrivée en fin d'après midi à MORZINE.
Installation dans votre hôtel**** (5 nuits).
Apéritif d'accueil.
Repas du soir.
Nuit.

<u>Mardi 6 aout 2024</u> : Montriond – Evian les Bains.
Petit déjeuner.
Départ vers le LAC DE MONTRIOND qui révèle une histoire mouvementée. Puis montée en télécabine au village des LINDARETS, lieu incontournable de la Vallée d'Aulps. Les chèvres sont ici chez elles et offrent un spectacle insolite.
Repas de midi à l'hotel.
Découverte d'EVIAN LES BAINS, ville d'eau construite en amphithéâtre sur la rive sud du Lac Leman. Berceau de l'eau minérale naturelle, connue dans le monde entier, Evian a su préserver un patrimoine historique et architectural très riche.
Retour à l'hôtel.
Repas du soir.
Nuit.

<u>Mercredi 7 aout 2024</u> : les Gets - Chamonix.
Petit déjeuner.
Visite du musée de la Musique mécanique aux GETS. Plus de 900 pièces en état de marche y sont exposés.
Repas de midi à l'hôtel.
Excursion à CHAMONIX. Le Mont Blanc, plus haute montagne de France est à la lisière de la ville. Visite de la ville en petit train touristique et temps libre.
Retour à l'hôtel.
Soirée Barbecue au bord de la piscine.
Nuit.

<u>Jeudi 8 aout 2024</u> : Morzine - Yvoire.
Petit déjeuner.
Excursion au Lac des Mines d'Or et temps libre à Morzine.
Repas de midi à l'hôtel.

Découverte d'YVOIRE, village fleuri surnommé la Perle du Lac. Construite au début du XIV° siècle, la cité médiévale compte plus de 700 ans d'histoire, avec pour témoins ses remparts, ses portes fortifiées et son imposant château.
Retour à l'hôtel.
Repas du soir.
Nuit.

Vendredi 9 aout 2024 : Morzine - Sixt le Fer à Cheval - Samoens.
Visite d'une fromagerie artisanale à Morzine. Dégustation.
Repas de midi à l'hôtel.
Excursion à SIXT LE FER A CHEVAL, magnifique village haut-savoyard réputé grâce à son patrimoine architectural et surtout grâce à ses sites naturels classés. Continuation vers SAMOENS. Puis retour à l'hôtel.
Apéritif de fin de séjour.
Repas de gala à l'hôtel.

Samedi 10 aout 2024 : Morzine – Belgique.
Petit déjeuner.
Départ vers la Belgique.
Repas de midi en cours de route
Arrivée vers 19.30h.

Logement : hôtel****

Devises : euro.
Formalité : carte nationale d'identité valide. (Merci de vérifier).

Notre prix :
Adultes : 1130 €
Supplément single : 140 € pour les 5 premières chambres, puis 190€.

Sont compris :
- le déplacement en car,
- la pension complète du repas du 1er jour à midi au dernier jour à midi,
- les boissons : vin et café à midi, vin le soir.
- le programme énoncé ci-dessus,
- un guide accompagnateur pour les visites et pour les randonnées.
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « MORZINE 2024 ».
IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.
Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.
Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.
Date limite d'inscription : le 10 juin 2024.
CAR NON FUMEUR.

10 jours

GRAND TOUR D'AUTRICHE
LUNDI 19 AOUT AU MARDI 27 AOUT 2024

Nichée au cœur de l'Europe, l'Autriche est un petit pays aux trésors inépuisables ! Cette contrée authentique vous offre des paysages remarquables, mais aussi un patrimoine culturel et historique très riche…

<u>Lundi 19 aout 2024</u> : Belgique- région de Salzbourg.
Départ à 6.00h devant le GARAGE GOEDERT.
Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.
Repas de midi en cours de route en Allemagne.
Continuation vers la région de Salzbourg.
Installation dans votre hôtel (2 nuits).
Repas du soir.
Nuit.

<u>Mardi 20 aout 2024</u> : Les Mines de Sel - Salzbourg.
Petit déjeuner.
Départ vers les Mines de Sel de BERCHTESGADEN. Visite de la mine.
Repas de midi.
Puis visite de SALZBOURG, la ville de sel et ville de Mozart, célèbre compositeur.
Retour à l'hôtel.
Repas du soir.
Nuit.

<u>Mercredi 21 aout 2024</u> : Salzkammergut – Abbaye de Melk – Beau Danube Bleu.
Petit déjeuner.
Traversée du Pays « de l'Auberge du Cheval Blanc », le Salzkammergut et St Wolfgang : paysages et lacs romantiques. Arrêt à St Wolfgang. Continuation en passant par BAD ISCHL, station thermale réputée et GMUNDEN au bord du lac de TRAUNSEE.
Repas de midi.
Découverte de l'Abbaye baroque de MELK à l'entrée de la vallée du Danube « La WACHAU ». Visite en car de la région des vignes en longeant le Danube dans son plus beau parcours.
Arrivée en fin de journée dans la région de Vienne.
Installation dans votre hôtel (3 nuits).
Repas du soir.
Nuit.

<u>Jeudi 22 aout 2024</u> : Vienne, ville impériale.
Petit déjeuner.
Visite guidée de VIENNE toute la journée : tour de ville d'orientation avec le Palais Belvédère, le ring avec l'opéra, l'hôtel de ville, le parlement, la zone piétonne avec la cathédrale St Etienne et la rue commerçante KärnerstraBe. A midi vous pourrez entendre le carillon de l'horloge d'Anker.
Repas de midi.

Continuation de la visite guidée avec la Crypte des Capucins et les tombeaux familiaux.
Retour à l'hôtel.
Repas du soir.
Nuit.

<u>Vendredi 23 aout 2024</u> : Schönbrunn et la Foret Viennoise.
Petit déjeuner.
Visite du Palais impérial de SCHÖNBRUNN (la résidence d'été des Habsbourg) et ses fameux jardins.
Repas de midi dans une auberge typique de la forêt viennoise.
Puis excursion à MAYERLING où se déroula en 1889 « la Tragédie de Rodolphe ». En passant par la vallée d'Hélène où Schubert et Beethoven cherchèrent leur inspiration et BADEN, la ville thermale et bourgeoise du 19ème s, vous rejoindrez votre hôtel.
Repas du soir.
Nuit.

<u>Samedi 24 aout 2024</u> : Graz – Klagenfurt – le Lac de Wörth – région de Lienz.
Petit déjeuner.
Départ vers la Styrie, région de la « Verte Autriche » dont la capitale est GRAZ. Visite guidée de la ville et découverte de son histoire et du célèbre Arsenal des Habsbourg.
Repas de midi.
Continuation vers la Carinthie. Arrivée à VELDEN, célèbre station touristique au bord du lac de WÖRTH. Poursuite en direction de HEILIGENBLUT.
Installation à l'hôtel (1 nuit).
Repas du soir.
Nuit.

<u>Dimanche 25 aout 2024</u> : Grossglockner – Kitzbühel.
Petit déjeuner.
Départ pour la journée consacrée à la magnifique route panoramique du GROSSGLOCKNER (le plus haut sommet autrichien) et du pays des marmottes. Découverte de son glacier.
Repas de midi.
Route vers le Tyrol en passant par la région de KITZBÜHEL, fameuse station de ski.
Installation en fin de journée dans un hôtel tyrolien. (2 nuits).
Repas du soir.
Nuit.

<u>Lundi 26 aout 2024</u> : Innsbruck – Achensee – Rattenberg.
Petit déjeuner.
Départ pour INNSBRUCK. Visite guidée de la capitale : le petit toit d'Or, la Cathédrale avec le centre médiéval, l'Abbaye de Wilten, le tremplin olympique… temps libre. Sur la route du retour, découverte de la chapelle St Charles.
Repas de midi.
Découverte du Lac d'ACHENSEE. Arrêt à PERTISAU, village touristique au bord du lac. Visite de la Chapelle d'EBEN. Continuation vers RATTENBERG, village médiéval connu pour ses artisans de cristal. Visite d'un atelier de souffleur de verre. Temps libre.
Retour à l'hôtel.
Repas du soir.
Nuit.

Mardi 27 aout 2024 : Autriche - Belgique.
Petit déjeuner.
Départ vers la Belgique.
Repas de midi en cours de route.
Arrivée vers 19.30h.

Logement : hôtel*** / ****.

Devises : euro.
Formalité : carte nationale d'identité valide. (Merci de vérifier).

Notre prix :
Adultes : 1560€
Supplément single : 256 € pour les 7 premières chambres, puis 368€.

Sont compris :
- le déplacement en car,
- la pension complète du repas du 1er jour à midi au dernier jour à midi,
- 20 cl vin ou 30 cl de bière ou soft à chaque repas, café à midi,
- le programme énoncé ci-dessus,
- un guide accompagnateur sur place,
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « AUTRICHE 2024 ».
IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.
Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.
Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.
Date limite d'inscription : le 8 juillet 2024.
CAR NON FUMEUR.

LANGUEDOC : ENTRE CAMARGUE ET CANAL DU MIDI
VENDREDI 6 SEPTEMBRE AU VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024

8 jours

L'histoire du Languedoc se lit dans ses paysages. Elle offre à ses visiteurs une multitude de découvertes culturelles et naturelles…. C'est une région conviviale et attachante, qui regorge de grands espaces, de villages de caractère, de sites historiques…

<u>Vendredi 6 septembre 2024</u> : Belgique- Castelnau Le Lez.
Départ à 5.30h devant le GARAGE GOEDERT.
Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.
Repas de midi en cours de route.
Route vers Montpellier. Arrivée en Occitanie en fin de journée.
Installation dans votre hôtel*** à CASTELNAU LE LEZ (7 nuits).
Apéritif de bienvenue avec présentation de l'établissement et du séjour autour d'une brasucade.
Repas du soir.
Nuit.

<u>Samedi 7 septembre 2024</u> : Camargue – Ste Marie de la Mer – Aigues Mortes.
Petit déjeuner buffet.
Départ vers une MANADE. Présentation par des cavaliers à cheval, explications des coutumes et traditions. Visite en charrette de l'exploitation taurine, jeux de gardians.
Apéritif dans la cour du Mas avec des produits du terroir.
Repas de midi typiquement camarguais dans une ancienne cave en pierres.
Puis continuation vers SAINTES MARIES DE LA MER. Découverte de la crypte semi-enterrée vouée à Sara la Noire, patronne des Gitans. Poursuite vers AIGUES MORTES, cité médiévale du Roi Saint-Louis avec son port, lieu de départ des croisades, découvertes des remparts, de la Tour de Constance , l'Eglise gothique Notre Dame des Sablons…. Temps libre sur place.
Retour à l'hôtel.
Repas du soir.
Nuit.

<u>Dimanche 8 septembre 2024</u> : Béziers - Canal du midi - Narbonne.
Petit déjeuner buffet.
Départ pour BEZIERS. Croisière sur le CANAL DU MIDI, classé Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'Unesco. Construit entre 1667 et 1681 et prolongé jusqu'à l'Atlantique, il s'étire sur 240 kms et compte 69 écluses. C'est un des plus anciens canaux encore en fonctionnement. Vous franchirez les 9 écluses de Fonseranes et le tun-

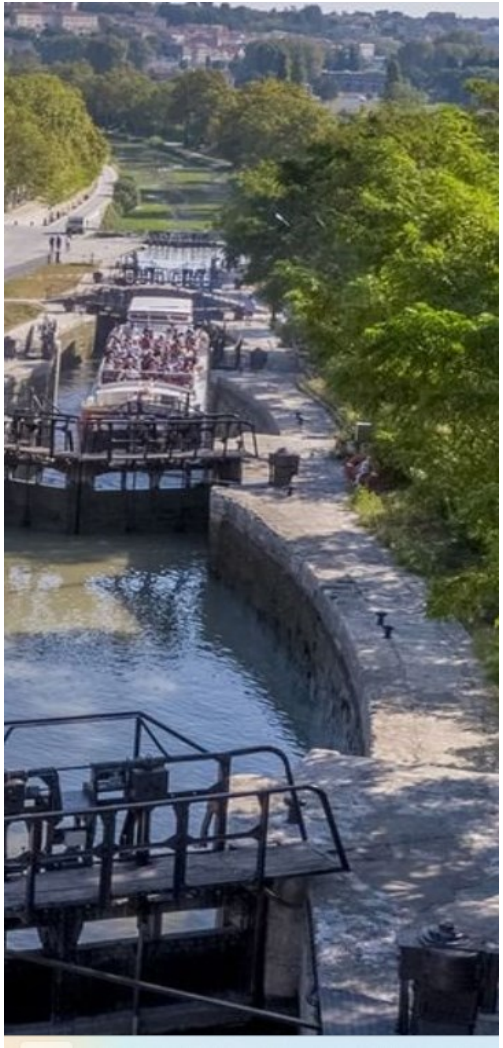

nel dans la roche du Malpas.
Repas de midi au bord de l'étang de Bages.
Puis direction NARBONNE. Son patrimoine d'une grande diversité permettra d'appréhender les grandes périodes de son histoire bimillénaire Voyage en petit train pour découvrir l'ancien palais des archevêques, la cathédrale St Paul, la maison de Charles Trenet…
Retour à l'hôtel.
Repas du soir
Nuit.

<u>Lundi 9 septembre 2024</u> : Pezenas – St Guilhem le Désert.
Petit déjeuner buffet.
Départ en direction de PEZENAS, village royal, lieu privilégié de Molière et ville de naissance de Bobby Lapointe.
Repas de midi.
Continuation en direction de St GUILHEM LE DESERT situé au bord des Gorges de l'Hérault enjambées par le Pont du Diable. Village médiéval, classé parmi les villages les plus beaux de France et comme Grand Site. L'Abbaye de Gellone date de 804 et est une étape sur le chemin de St Jacques de Compostelle.
Retour à l'hôtel.
Repas du soir.
Nuit.

<u>Mardi 10 septembre 2024</u> : Sète - Etang de Thau.
Petit déjeuner buffet.
Départ vers SETE, la « Venise du Languedoc », ainsi nommée en raison de ses nombreux canaux.
Visite de l'Espace Georges Brassens, enfant de la ville.
Repas de midi.
Embarquement pour la traversée des canaux. Visite des ports et de L'ETANG DE THAU avec vision sous-marine. Découverte de la conchyliculture.
Sur la route du retour, visite d'une biscuiterie artisanale qui fabrique les Zezettes de Sète.
Repas du soir.
Soirée animée.
Nuit.

<u>Mercredi 11 septembre 2024</u> : Arles – Ambrussum.
Petit déjeuner buffet.
Départ pour ARLES la Romaine, un véritable musée à ciel ouvert : les beaux hôtels particuliers construit dans la pierre blonde des Alpilles, l'amphithéâtre, le théâtre antique... Puis balade sur le plus grand marché de Provence.
Repas de midi.
Retour via le site D'AMBRUSSUM, site archéologique majeur de l'Hérault. Situé sur la Via Domitia, la plus ancienne voie romaine en Gaulle qui reliait Rome à Cadix, le passé gallo-romain du site s'illustre avec de nombreux vestiges conservés dans un cadre naturel préservé : le pont Ambroix, l'oppidum gaulois… Visite libre du Musée.
Retour à l'hôtel.
Repas du soir. Nuit.

Jeudi 12 septembre 2024 : Montpellier – Sommières.
Petit déjeuner buffet.
Visite du centre historique de la capitale du Languedoc, MONTPELLIER, ville de toutes les générations « où le soleil ne se couche jamais ». Découverte en tramway de la ville à travers les âges jusqu'à aujourd'hui entre monuments anciens et modernes : la cathédrale, l'Arc de Triomphe, la promenade royale du Peyrou et son Aqueduc, la place de la comédie et son Esplanade….
Retour à l'hôtel pour le repas de midi.
Visite de la ville de SOMMIERES. Dégustation d'huile d'olive.
Retour à l'hôtel.
Repas du soir et soirée méditerranéenne avec guitares et flamenco.
Nuit.

Vendredi 13 septembre 2024 : Castelnau le Lez - Belgique.
Petit déjeune buffet.
Retour vers la Belgique.
Repas de midi en cours de route.
Arrivée vers 21.30h.

Logement : hôtel***
https://www.auberouge.com/fr/hotel-montpellier/

Devises : euro.
Formalité : carte nationale d'identité valide. (Merci de vérifier).

Notre prix :
Adultes : 1340€
Supplément single : 245€ pour les 4 premières chambres, puis 300€

Sont compris :
- le déplacement en car,
- la pension complète du repas du 1er jour à midi au dernier jour à midi,
- les boissons : vin et café à midi, vin le soir.
- le programme énoncé ci-dessus,
- un guide accompagnateur sur place,
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « OCCITANIE 2024 ».
IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.
Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.
Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.
Date limite d'inscription : le 30 juin 2024.
CAR NON FUMEUR.

10 jours

ITALIE DU SUD : LA CALABRE

LUNDI 30 SEPTEMBRE AU MERCREDI 9 OCTOBRE 2024

Terre de montagnes, de forêts, entre deux mers, aux vallées profondes, colonisée par les Grecs qui fondèrent Reggio, Locri et Crotone, la Calabre fut un lieu de passage par les Byzantins, les Normands et les Bourbons. Elle constitue la pointe de la « Botte Italienne », riche de vestiges archéologiques antiques, d'églises byzantines et de villages perchés dominant la mer. C'est une région méditerranéenne encore méconnue qui mérite vraiment le déplacement…

Lundi 30 septembre 2024 : Belgique – Lombardie.
Départ à 6.00h devant le GARAGE GOEDERT.
Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.
Route en direction de l'Italie en passant par la Suisse.
Arrivée en fin de journée dans la région de Plaisance au sud de Milan.
Installation à l'hôtel. (1 nuit).
Repas du soir. Nuit.

Mardi 1er octobre 2024 : Toscane – région de Caserte.
Petit déjeuner.
Départ en direction de la Toscane et de l'Ombrie.
Repas de midi.
Continuation vers la Campanie. Passage en fin d'après-midi par CAPOUE et son amphithéâtre romain parmi les plus importants de son époque.
Arrivée en fin de journée dans la région de Caserte.
Installation à l'hôtel. (1 nuit).
Repas du soir. Nuit.

Mercredi 2 octobre 2024 : Chartreuse de Padula – Sibaris.
Petit déjeuner.
Découverte vers PADULA pour visiter son charmant centre historique et sa fameuse Chartreuse en majeure partie baroque qui fait partie du Patrimoine Mondial de l'Humanité par L'UNESCO.
Repas de midi.
Continuation pour rejoindre SIBARIS, cité de la Grande-Grèce. Le parc archéologique permettra de visiter une partie de la cité antique.
Installation à l'hôtel. (2 nuits).
Repas du soir. Nuit.

Jeudi 3 octobre 2024 : Rossano – Corigliano.
Petit déjeuner.
Départ vers la ville de ROSSANO où est abrité dans le musée diocésain le « Codex Pupureus », évangéliaire grec du X° siècle sur la passion du Christ. Tour de ville avec la cathédrale qui conserve une fresque byzantine représentant la Vierge Achiropita, ainsi qu'une partie du sol en

mosaïque de l'église normande.
Repas de midi.
Puis découverte du charmant village de CORIGLIANO CALABRO (accès à pied et par des rues en pente). Visite du château ducal, construction normande à trois tours du XI°s. qui abrite une collection d'objets, tableaux et mobiliers de l'époque.
Retour à l'hôtel.
Repas du soir. Nuit.

<u>Vendredi 4 octobre 2024</u> : La Castella - Capo Colonna – Crotone.
Petit déjeuner.
Départ dans la Sila et la célèbre Silva des Romains avec ses légendes pour visiter la petite ville de SANTA SEVERINA, perchée sur le haut d'un rocher au milieu des agrumes et des oliviers.
Repas de midi en cours de route.
Continuation vers LA CASTELLA avec son importante forteresse d'époque aragonaise avant de continuer vers le promontoire de CAPO COLONNA où se trouvent les vestiges de l'ancienne CROTONE, le sanctuaire de Hera Lacinia qui était dans l'antiquité un lieu de vénération pour tous les Grecs.
Installation à l'hôtel dans la région de Catanzaro. (2 nuits).
Repas du soir. Nuit.

<u>Samedi 5 octobre 2024</u> : Gerace – Stilo – Catanzaro.
Petit déjeuner.
Route vers GERACE et découverte de l'ancienne ville médiévale. Visite de la plus grande cathédrale de Calabre, datant du XI° siècle et son intéressante crypte de style byzantin et ses absides normandes. Temps libre.
Repas de midi à l'hôtel.
Puis découverte de STILO pour visiter la Cattolica, élégante petite église byzantine à cinq coupoles. Le village est accroché au flanc de montagne. En fin d'après-midi, retour par la côte ionienne à l'hôtel.
Repas du soir. Nuit.

<u>Dimanche 6 octobre 2024</u> : Pizzo – Tropéa - Reggio Calabria.
Petit déjeuner.
Départ vers le village de PIZZO, célèbre pour la pêche au thon et importante station balnéaire. Promenade dans le centre historique et visite du château Murat, construit dans la seconde moitié du XV° siècle et de Piedigrotta, petite église.
Repas de midi.
Continuation vers TROPEA, petite ville bâtie sur un promontoire entre le ciel et la mer. Le passé angevin et aragonais est encore présent dans le charme architectural des anciennes maisons. Temps libre. Puis route vers le sud de la Calabre : REGGIO CALABRIA.
Installation à l'hôtel. (1 nuit).
Repas du soir. Nuit.

<u>Lundi 7 octobre 2024</u> : Reggio Calabria - Détroit de Messine – Cefalu – Palerme.
Petit déjeuner.
Visite du centre historique de REGGIO

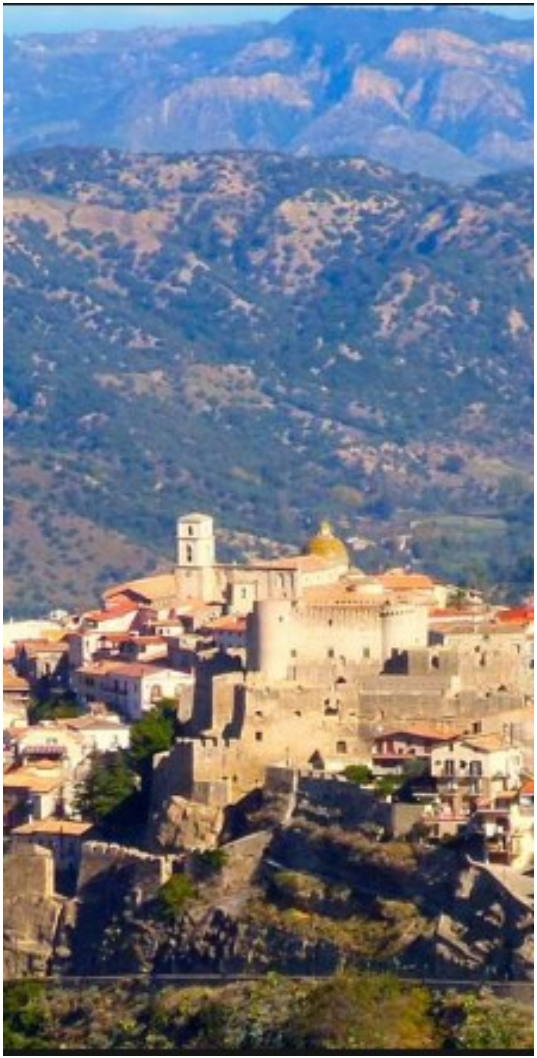

CALABRIA : sa cathédrale, sa vue sur les deux tours du château aragonais du XV°s. Temps libre au détroit de Messine.
Repas de midi.
Puis traversée du DETROIT DE MESSINE avec un ferry. Arrêt à CEFALU. Découverte de ses ruelles sinueuses, ses escaliers, sa fameuse cathédrale, ses falaises. Continuation vers PALERME.
Embarquement sur votre navire qui partira en direction de GENES.
Installation dans les cabines (1 nuit).
Repas du soir. Nuit.

Mardi 8 octobre 2024 : Croisière journée en mer.
Petit déjeuner.
Journée à bord avec distractions à disposition. Vous passerez près de l'Ile d'Elbe, l'ile de Montecristo.
Repas de midi libre à bord du bateau.
Arrivée à GENES vers 18.00h.
Continuation vers la Lombardie.
Installation à l'hôtel. (1 nuit).
Repas du soir. Nuit.

Mercredi 9 octobre 2024 : Lombardie – Belgique.
Petit déjeuner.
Repas de midi en cours de route.
Arrivée en Belgique en soirée.

Logement : Hôtels***, toutes chambres équipées de sanitaires complets.

Devises : euro.
Formalité : carte nationale d'identité valide. (Merci de vérifier).

Notre prix :
Adultes : 1850€
Supplément single : 298 € pour les 6 premières réservations, puis 388€.

Sont compris :
- le déplacement en car,
- la pension complète du repas du 1er jour à midi au dernier jour à midi sauf le repas de midi du 9ème jour sur le bateau,
- les boissons : vin et café à midi, vin le soir.
- le programme énoncé ci-dessus,
- un guide accompagnateur durant tout le séjour,
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « CALABRE 2024 ».
IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.
Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.
Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.
Date limite d'inscription : le 15 aout 2024.
CAR NON FUMEUR.

LA BOURGOGNE— SEJOUR GOURMAND A CHABLIS
JEUDI 17 OCTOBRE AU SAMEDI 19 OCTOBRE 2024

3 jours

La Bourgogne est réputée pour sa cuisine empreinte de convivialité. Un séjour entre gastronomie, patrimoine et terroir ….

<u>Jeudi 17 octobre 2024</u> : Longeau - Chablis.
Départ à 7.00h devant le GARAGE GOEDERT.
Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.
Arrivée à CHABLIS.
Repas de midi gastronomique.
Rendez-vous avec votre guide.
Visite de la toute nouvelle « Cité des Climats et vins de Bourgogne ». Situé au cœur du village, la cité des vins valorise l'histoire, le patrimoine et la culture liés à l'univers de la vigne et du vin en terres Bourguignonnes. Le vin est produit à Chablis depuis l'an 854.
Poursuite par la visite guidée du centre historique de Chablis, ses rues pavées et ses monuments historiques.
Poursuite par une dégustation privative de 4 vins d'appellation Chablis.
Installation dans votre hôtel.
Repas du soir bistronomique
Nuit.

<u>Vendredi 18 octobre 2024</u> : Auxerre – Noyers sur Serein – St Bris le Vineux.
Petit déjeuner.
Départ vers AUXERRE, classée « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » qui offre un patrimoine exceptionnel : cathédrale St-Etienne, maisons à pans de bois, tour de l'horloge.
Temps libre.
Repas de midi dans une auberge. (Cuisine de qualité gastronomique).
Poursuite vers NOYERS SUR SEREIN. Classé parmi les « Plus Beaux Villages de France », vous découvrirez ce pittoresque village médiéval du Tonnerrois. Ses remparts, ses portes fortifiées, ses vieilles maisons, ses ruelles, ses passages couverts et les vestiges de son château fort vous transporteront au Moyen Age.
Puis route vers ST BRIS LE VINEUX. L'exploitation des carrières souterraines de Bailly remonte au Moyen Age. Elles abritent désormais sous 50 mètres de roche, les caves BAILLY-LAPIERRE, fondées par les vignerons de l'Auxerrois, pour élaborer le Crémant de Bourgogne : 4 ha de caves pour 8 millions de bouteilles stockées. Dégustation.
Retour à l'hôtel.
Repas du soir bistronomique.
Nuit.

Samedi 19 octobre 2024 : Chemilly sur Yonne—Joigny.
Petit déjeuner.
Départ vers CHEMILLY SUR YONNE. Visite de l'entreprise Lé Borvo, évocation architecturale contemporaine de la Saline royale d'Arc et Senan, spécialisée dans la fabrication du saumon fumé. Nous vous proposons de partir à la découverte d'un savoir-faire original et d'une formidable saga familiale. Dégustation.
Continuation vers JOIGNY.
Temps libre sur le marché de Joigny.
Repas de midi gourmand.
Puis retour vers la Belgique.
Arrivée vers 20.30h.

Logement : hôtel***

Devises : euro.
Formalité : carte nationale d'identité valide. (Merci de vérifier).

Notre prix :
Adultes : 795€
Supplément single : 130€

Sont compris :
- le déplacement en car,
- la pension complète du repas du 1er jour à midi au dernier jour à midi,
- les boissons : vin et café,
- le programme énoncé ci-dessus,
- un guide accompagnateur sur place le jour 1 et le jour 2,
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « BOURGOGNE 2024 ».
IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.
Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.
Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.
Date limite d'inscription : le 30 juin 2024.
CAR NON FUMEUR.

MARCHES DE NOEL DANS LES DOLOMITES
MERCREDI 27 NOVEMBRE AU DIMANCHE 1ER DECEMBRE 2024

5 jours

Dans les villes du Tyrol du Sud, la tradition de Noel envahit les arcades et les places. Une ambiance de Noël particulière se dégage au cœur des magnifiques paysages montagneux des Dolomites ….

<u>Mercredi 27 novembre 2024</u> : Belgique– Tyrol du Sud.
Départ à 6.30h devant le GARAGE GOEDERT.
Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.
Route vers l'Allemagne.
Repas de midi dans la région de ULM.
Continuation vers la région du Tyrol du Sud en passant par le Col du Brenner.
Arrivée dans la région de Bressanone.
Installation à l'hôtel (4 nuits).
Apéritif de bienvenue. Repas du soir.
Nuit.

<u>Jeudi 28 novembre 2024</u> : Bolzano – Merano.
Petit déjeuner.
Départ pour la journée dans le Haut Adige. Découverte du centre historique de BOLZANO, chef-lieu régional et son marché de Noël. Puis continuation vers la petite ville historique de MERANO qui fut au temps médiéval la capitale du Tyrol.
Repas de midi.
Petit tour de ville et temps libre au cœur de son marché de Noël.
En fin de journée, retour à l'hôtel.
Repas du soir.
Nuit.

<u>Vendredi 29 novembre 2024</u> : Bressanone – Val Gardena.
Petit déjeuner.
Départ pour BRESSANONE, ancienne ville épiscopale et son marché de Noël. Dégustation d'un vin chaud.
Repas de midi.
Découverte de la VALLEE de GARDENA, connue pour ses panoramas sur les Dolomites et la production de sculptures en bois et ses crèches. Arrêt à ORTISEI, puis découverte d'un artisan traditionnel de la région.
Retour à l'hôtel en fin de journée.
Repas du soir.
Nuit.

<u>Samedi 30 novembre 2024</u> : Alpes de Susi - Vipiteno.
Petit déjeuner.
Excursion dans les paysages montagneux des ALPES DE SUSI. Promenade en calèches suivi d'un petit temps libre.

Repas de midi à l'hôtel.
Visite de la petite ville de VIPITENO avec son centre historique de caractère médiéval. Temps libre pour les derniers achats sur le marché de Noël.
Retour à l'hôtel en fin de journée.
Repas du soir en ambiance festive.
Nuit.

Dimanche 1er décembre 2024 : retour.
Petit déjeuner.
Départ vers la Belgique.
Repas de midi en cours de route.
Arrivée en Belgique vers 21.00h

Logement : hôtel***

Devises : euro.
Formalité : carte nationale d'identité valide. (Merci de vérifier).

Notre prix :
Adultes : 865€
Supplément single : 128 € pour les 6 premières réservations, puis 176€

Sont compris :
- le déplacement en car,
- la pension complète du repas du 1er jour à midi au dernier jour à midi,
- les boissons : vin ou bière ou soft midi et soir, café à midi,.
- le programme énoncé ci-dessus,
- un guide accompagnateur sur place,
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « DOLOMITES 2024 ».
IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.
Un acompte de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.
Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.
Date limite d'inscription : le 30 septembre 2024.

CAR NON FUMEUR.

MAGIE DE NOEL EN ALSACE
SAMEDI 7 DECEMBRE ET DIMANCHE 8 DECEMBRE 2024

2 jours

Vivez la magie des fêtes de Noel en Alsace ! Sapins décorés, lumières scintillantes, biscuits à la cannelle et aux épices : tout est prêt pour vous accueillir !

Samedi 7 décembre 2024 : Ribeauville - Riquewihr.
Départ à 6.00h devant le GARAGE GOEDERT.
Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.
Arrêt petit déjeuner libre.
Arrivée en Alsace : les rues se parent de décors scintillants, les façades et les monuments s'illuminent, les échoppes du marché de Noël s'animent et sèment une joyeuse effervescence. Visite libre du Marché médiéval de RIBEAUVILLE.
Repas de midi libre. (Pensez à réserver).
En début d'après midi, continuation vers RIQUEWIHR. Temps libre sur le marché de Noël.
Continuation vers votre hôtel*** situé dans les environs de Saverne.
Installation dans les chambres.
Repas du soir.
Nuit.

Dimanche 8 décembre 2024 : Bouxwiller – Kirrwiller.
Petit déjeuner à l'hôtel.
Départ pour BOUXWILLER. Découvrez l'un des plus beaux et des plus authentiques marchés de Noël d'Alsace, particulièrement réputé pour la qualité de ses produits du terroir.
Puis continuation vers KIRRWILLER.
Repas de midi dansant.
Spectacle Music-Hall au théâtre, suivi par des animations au Lounge-club jusque 18h.
Retour à Longeau vers 20.30h

Logement : Hôtel *** situé dans les environs de Saverne.

Devises : euro.
Formalité : carte nationale d'identité valide. (Merci de vérifier).

Notre prix :
Adultes : 265€
Supplément chambre single : 11€ pour les 4 premières chambres. (Nombre limité).

Sont compris :
- le déplacement en car équipé WC, bar, vidéo,
- La pension complète du repas du soir du 1er jour au repas de midi du second jour avec menu Plaisir à Kirrwiller,
- le spectacle Music-Hall à Kirrwiller,
- l'assurance assistance rapatriement.

En option : supplément menu Festival à Kirrwiller : 10€.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.
Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « ALSACE 2024 ».
IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.
Un **acompte** de 100 € par personne est exigé lors de l'inscription.
Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.
Date limite d'inscription : le 6 septembre 2024.
CAR NON FUMEUR.

PASSEZ LES FETES EN VOYAGE !

RENSEIGNEMENTS A L'AGENCE

N'OUBLIEZ PAS

NOTRE TRADITIONNEL VOYAGE

DE FIN D'ANNEE.

CONDITIONS GENERALES DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES POUR LES VOYAGES A FORFAIT

Article 1 : Champs d'application

Ces conditions générales sont applicables aux contrats de voyage à forfait réservés à partir du 1er juillet 2018, tels que définis par la loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyages.

Article 2 : Informations émanant de l'organisateur ou de l'intermédiaire de voyage avant la conclusion du contrat de voyage à forfait

2.1. - L'organisateur ainsi que le détaillant communique au voyageur avant qu'il ne soit lié par un contrat de voyage à forfait les informations standard légalement prévues ainsi que les informations mentionnées ci-après dans le cas où elles s'appliquent au voyage à forfait.

1° : les conditions principales des services de voyage : La ou les destinations, l'itinéraire ou les périodes de séjour, avec les dates et le nombre de nuitées comprises, Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux et les dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances ; lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, le voyageur est informé de l'heure approximative de départ et de retour ainsi que, si c'est possible, l'indication de la place à occuper par le voyageur. (Les places dans nos cars sont attribuées dès l'inscription. Elles sont valables pour le trajet aller-retour ainsi que pour les excursions effectuées sur place. Si pour une raison quelconque (changement de car, difficultés à placer correctement les voyageurs...), l'organisateur décide de modifier les places avant le départ, le voyageur ne peut prétendre à aucun dédommagement), La situation, les principales caractéristiques et la catégorie de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination, Les repas fournis, Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix convenu pour le voyage à forfait, Lorsque cela n'est pas clair, si les services de voyages sont fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe, La langue dans laquelle les autres services touristiques seront fournis,

Si le voyage est d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite,

2° : le prix total du voyage à forfait et s'il y a lieu, tous les coûts supplémentaires que le voyageur peut encore avoir à supporter, 3° : les modalités de paiement,

4° : le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage à forfait et la date limite pour une éventuelle résiliation du contrat au cas où le nombre ne serait pas atteint,

5° : des informations d'ordres générales concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que les renseignements sur les formalités sanitaires. Les voyageurs non belges ont intérêt à s'informer des formalités à accomplir auprès de leurs instances compétentes. 6° : la mention que le voyageur peut résilier le contrat moyennant le paiement de frais de résiliation, 7° : des informations sur les assurances annulations et les assurances assistances.

2.2. - Le professionnel veille à ce que le formulaire d'informations standard approprié soit fourni au voyageur.

2.3.- Les informations précontractuelles communiquées au voyageur font partie intégrante du contrat de voyage à forfait. Elles ne peuvent pas être modifiées, sauf par accord commun des parties contractantes.

Article 3 : Information de la part du voyageur

Le voyageur doit fournir à l'organisateur et/ou au détaillant de voyages tous les renseignements utiles qui pourraient influencer la conclusion du contrat ou le bon déroulement du voyage. Si le voyageur fournit des renseignements erronés entraînant des coûts supplémentaires pour l'organisateur et/ou de l'intermédiaire de voyages, ces coûts peuvent lui être portés en compte.

Article 4 : Formation du contrat

4.1- Lors de la conclusion du contrat de voyage à forfait ou dans un délai raisonnable, l'organisateur ou s'il y a un détaillant, ce dernier, fournit au voyageur une copie ou une confirmation du contrat sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf. Le voyageur est en droit de demander un support papier si le contrat de voyage à forfait est conclu en la présence physique et simultanée des parties.

4.2- Le contrat de voyage à forfait ou sa confirmation reprend l'ensemble du contenu de la convention qui inclut toutes les informations visées à l'article 3 et les informations suivantes :

1° - les exigences particulières du voyageur que l'organisateur a acceptées, 2° - que l'organisateur est responsable pour la bonne exécution de tous des services de voyage compris dans le contrat et qu'il a un devoir d'assistance, 3° - le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, 4° - le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du représentant local de l'organisateur ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur pour demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité éventuelle, 5°- l'obligation pour le voyageur de communiquer toute non-conformité qu'il considère lors de l'exécution du voyage, 6° - des informations permettant d'établir un contact direct avec un mineur non accompagné ou la personne responsable sur le lieu de séjour, 7° - des informations sur les procédures internes du traitement des plaintes, 8° - des informations sur la Commission de Litiges Voyages et sur la plateforme du règlement en ligne de l'UE, 9° - des informations sur le droit du voyageur de céder son contrat à un autre voyageur.

4.3- En temps utile avant le début du voyage à forfait, l'organisateur remet au voyageur : les reçus, les vouchers et billets nécessaires, les informations sur l'heure prévue de départ et s'il y a lieu, l'heure limite d'enregistrement, les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

Article 5 : Prix du voyage

5.1- Après la conclusion du contrat du voyage à forfait, les prix ne peuvent être majorés que si le contrat prévoit expressément cette possibilité.

Dans ce cas le contrat de voyage à forfait précise de quelle manière la révision du prix est calculée. Les majorations de prix sont possibles uniquement si elles sont la conséquence directe d'une évolution

1° - du prix du transport des passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, ou 2° - du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposés par un tiers qui ne participe directement à l'exécution du voyage à forfait, y compris les taxes touristiques, les taxes d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports ou 3° - des taux de change en rapport avec le voyage à forfait.

Si la possibilité d'une majoration est prévue, le voyageur a droit à une réduction du prix correspondant à toute baisse des coûts visés ci-dessus.

5.2 - Si la majoration du prix dépasse 8% du prix total, le voyageur peut résilier le contrat sans payer de frais de résiliation.

5.3- Une majoration de prix n'est possible que si l'organisateur la notifie avec une justification et un calcul sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf, et ce plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait.

5.4- En cas de diminution du prix, l'organisateur a le droit de déduire ses dépenses administratives du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur apporte la preuve de ces dépenses.

Article 6 : Paiement de la somme du voyage

6.1- Sauf convention expresse contraire, le voyageur paie à titre d'acompte, à la conclusion du voyage à forfait, une fraction du prix total du voyage fixé dans les conditions particulières de voyage.

6.2- Sauf convention expresse contraire sur le bon de commande, le voyageur paye le solde au plus tard un mois avant le départ.

6.3-Dans le cas où le voyageur, après avoir été mis en demeure, resterait en défaut de payer le prix du voyage qui lui est dument réclamé, l'organisateur a le droit de résilier, de plein droit le contrat qui le lie au voyageur et de mettre les frais à la charge de celui-ci.

Article 7 : Cessibilité de la réservation

7.1- Le voyageur peut céder le contrat de voyage à forfait à une personne satisfaisant à toutes les conditions applicables à ce contrat à condition :

1° : d'en informer l'organisateur et éventuellement le détaillant via un support durable comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf, le plus rapidement possible et au plus tard 7 jours avant le début du voyage à forfait et

2° : de supporter les frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

7.2– celui qui cède le voyage à forfait et celui qui le reprend sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. L'organisateur informe celui qui cède le voyage des coûts de la cession.

Article 8 : Autres modifications par le voyageur

L'organisateur et/ou le détaillant peuvent porter en compte au voyageur tous les frais résultant de modifications demandées par celui-ci.

Article 9 : Modifications avant le départ par l'organisateur de voyages

9.1- L'organisateur ne peut pas, avant le début du voyage à forfait, modifier uniquement les clauses du contrat de voyage à forfait autres que le prix à moins que :

1° : l'organisateur ne se soit réservé ce droit dans le contrat, si 2° : la modification ne soit mineure, et 3° : l'organisateur n'en informe le voyageur sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf.

9.2- si avant le début du voyage à forfait, l'organisateur se trouve contraint de modifier de façon significative une ou plusieurs des caractéristiques principales des services de voyage ou s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières du voyageur qui sont confirmées ou s'il propose d'augmenter le prix du forfait de plus de 8%, il informe le voyageur :

1° : des modifications proposées et de leur répercussion sur le prix du forfait, 2° : du fait que le voyageur pourra résilier le contrat sans payer des frais de résiliation, à moins qu'il n'accepte les modifications proposées, 3° : du délai dans lequel il doit communiquer sa décision à l'organisateur, 4° : du fait que si le voyageur n'a pas accepté expressément la modification proposée dans le délai visé, il est automatiquement mis fin au contrat, et, 5° : s'il y a lieu, de l'alternative proposée et de son prix.

9.3- lorsque les modifications du contrat de voyages à forfait ou le voyage à forfait de substitution entrainent une baisse de qualité du voyage à forfait ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquat.

9.4- Si le contrat de voyage à forfait est résilié conformément à l'article 9.2 et que le voyageur n'accepte pas d'autre forfait, l'organisateur rembourse tous les paiements effectués au plus tard 14 jours après la résiliation du contrat.

Article 10 : Résiliation avant le départ par l'organisateur de voyages

10.1-L'organisateur peut résilier le contrat de voyage à forfait :

1° : si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que l'organisateur notifie la résiliation du contrat au voyageur dans le délai lié par le contrat, mais au plus tard : 20 jours avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages dont la durée dépasse 6 jours, 7 jours avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages dont la durée est de 2 à 6 jours, 48 heures avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages ne durant pas plus de 2 jours ou, 2° : s'il est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et notifie la résiliation du contrat avant le début du voyage à forfait.

10.2 - Dans ces cas l'organisateur rembourse le voyageur des paiements effectués par le voyage à forfait, sans être tenu à un dédommagement supplémentaire.

Article 11 : Résiliation par le voyageur

11.1- le voyageur peut résilier le contrat de voyage à forfait à tout moment avant le début du voyage à forfait. Lorsque le voyageur résilie, il peut lui être demandé de payer à l'organisateur des frais de résiliation.

Le contrat de voyage à forfait peut stipuler des frais de résiliation standard, calculé avant la

date de résiliation du contrat avant le début du voyage à forfait et des économies de coûts et des revenus escomptés du fait d'une remise à disposition des services de voyages concernés. En l'absence de frais de résiliation standard, le montant des frais de résiliation correspond au prix du voyage à forfait moins les économies de coûts et les revenus réalisés du fait d'une remise à disposition des services de voyages.

11.2- Le voyageur a le droit de résilier le contrat du voyage à forfait sans payer de frais de résiliation, si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ont des conséquences importantes sur l'exécution du voyage à forfait ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. En cas de résiliation du contrat de voyage à forfait en vertu du présent article, le voyageur a droit au remboursement intégral des paiements effectués au titre du voyage à forfait mais pas à un dédommagement supplémentaire.

11.3- L'organisateur rembourse tous les paiements effectués par le voyageur en son nom endéans les quatorze jours, le cas échéant diminués des frais de résiliation.

Article 12 : Non-conformité pendant le voyage

12.1- Le voyageur informe l'organisateur, sans retard de toute non-conformité constaté lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat de voyage à forfait.

12.2- Si l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat de voyage à forfait, l'organisateur remédie à la non-conformité, sauf si cela :

1° : est impossible, ou, 2° : entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés.

Si l'organisateur ne remédie pas à la non-conformité, le voyageur a droit à une réduction du prix ou un dédommagement conformément à l'article 15.

12.3- Si l'organisateur ne remédie pas à la non-conformité dans un délai raisonnable fixé par le voyageur, celui peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires. Il n'est pas nécessaire que le voyageur fixe un délai si l'organisateur refuse de remédier à la non-conformité, ou si une solution immédiate est requise.

12.4 – Lorsqu'une partie importante, des services de voyage ne peut être fournie comme prévu, l'organisateur propose, sans supplément de prix pour le voyageur, d'autres prestations, si possible de qualité égale ou supérieure. Lorsque les autres prestations proposées donnent lieu à un voyage à forfait de qualité inférieure, l'organisateur octroie au voyageur une réduction de prix appropriée. Le voyageur ne peut refuser les autres prestations proposées que si elles ne sont pas comparables à ce qui avait été prévu dans le contrat de voyages à forfait ou si la réduction de prix octroyée n'est pas appropriée.

12.5- Lorsqu'une non-conformité perturbe considérablement l'exécution du voyage à forfait et que l'organisateur n'y remédie pas dans un délai raisonnable fixé par le voyageur, ce dernier peut résilier le contrat du voyage à forfait sans payer de frais de résiliation et demander, le cas échéant, une réduction de prix et/ou un dédommagement. Si le voyage à forfait comprend le transport des passagers, l'organisateur fournit également au voyageur le rapatriement. S'il s'avère impossible de proposer d'autres prestations ou si le voyageur refuse les autres prestations proposées, le voyageur a droit, s'il y a lieu à une réduction de prix et/ou à un dédommagement, également sans résiliation du contrat de voyage à forfait.

12.6- Lorsqu'il est impossible en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables, d'assurer le retour du voyageur comme prévu, dans le contrat du voyage à forfait, l'organisateur supporte les coûts de l'hébergement nécessaire pour une durée maximale de trois nuitées par voyageur.

12.7- La limitation des coûts visés dans 12.6 ne s'applique pas aux personnes à mobilité réduite, aux personnes les accompagnant, aux femmes enceintes, aux mineurs non accompagnés, ni aux personnes nécessitant une assistance médicale spécifique, à condition que l'organisateur ait été prévenu de leurs besoins particuliers au moins 48 heures avant le début du voyage à forfait.

12.8- L'organisateur ne saurait invoquer des circonstances exceptionnelles et inévitables pour limiter sa responsabilité si le prestataire de transport concerné ne peut pas se prévaloir de telles circonstances en vertu de la législation applicable de l'union européenne.

12.9- Le voyageur peut adresser des messages, demande ou plainte en rapport avec l'exécution du voyage à forfait directement au détaillant par l'intermédiaire duquel le voyage à forfait a été acheté. Le détaillant transmet ces messages, demandes ou plaintes à l'organisateur sans retard excessif.

Article 13 : Responsabilité du voyageur

Le voyageur répond du préjudice causé à l'organisateur et/ ou au détaillant, à leurs préposés et /ou à leurs représentants, par sa faute ou à la suite de la non-exécution de ses obligations contractuelles.

Article 14 : Responsabilité de l'organisateur de voyages

14.1- L'organisateur est responsable de l'exécution de ses services de voyages compris dans le contrat du voyage à forfait, indépendamment du fait que ces services doivent être exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services de voyage.

14.2- Lorsque l'organisateur est établi en dehors de l'Espace économique européen, le détaillant établi dans un état membre est soumis aux obligations imposées aux organisateurs sauf s'il apporte la preuve que l'organisateur rempli les conditions stipulées dans la loi du 21 novembre 2017.

Article 15 : Réduction du prix et dédommagement

15.1- Le voyageur a droit à une réduction de prix appropriée pour toute période de non-conformité des services fournis sauf si l'organisateur prouve que la non-conformité est imputable au voyageur. 15.2- Le voyageur a droit à un dédommagement approprié de la part de l'organisateur pour tout préjudice subi en raison de la non-conformité des services fournis. Le dédommagement est effectué sans retard excessif. 15.3- Le voyageur a droit à aucun dédommagement si l'organisateur prouve que la non-conformité est due : 1° : au voyageur, - 2° : à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat de voyage à forfait et que cette non-conformité revêt un caractère imprévisible ou inévitable, ou, - 3° : à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Article 16 : Obligation d'assistance

16.1- L'organisateur apporte sans retard excessif une assistance appropriée au voyageur en difficulté notamment :

1° : en fournissant des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire, 2° : en aidant le voyageur à effectuer des communications à distance et à trouver d'autres prestations de voyages. **16.2**- L'organisateur est en droit de facturer cette assistance si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur.

Article 17 : Procédure des plaintes

17.1 - Si le voyageur a une plainte avant le départ, il doit l'introduire le plus vite possible et de façon probante auprès de l'organisateur et du détaillant.

17.2 - Les plaintes qui surviennent durant l'exécution du contrat de voyage à forfait doivent être introduites le plus vite possible sur place, de manière appropriée et pouvant servir de preuve, ainsi qu'une solution puisse être recherchée.

17.3 – Les plaintes qui n'ont pas été résolues sur place de façon satisfaisante, ou qu'il était impossible de formuler sur place doivent être introduites sans retard après la fin du voyage auprès de l'organisateur ou du détaillant de manière pouvant servir de preuve.

Article 18 : Procédure de conciliation

18.1 – En cas de contestation, les parties doivent d'abord tenter de trouver un arrangement à l'amicale entre eux.

18.2 – Si cette tentative de règlement à l'amiable n'a pas réussi, chacune des parties concernées pourra s'adresser au secrétariat de l'asbl Commission de Litiges Voyages pour entamer une procédure de conciliation. Toutes les parties doivent marquer leur accord. (Commission de Litiges Voyages - rue du Progrès, 50, 1210 Bruxelles).

18.3 – Le secrétariat procurera aux parties un règlement de conciliation et un « accord de conciliation ».

18.4 – Conformément à la procédure décrite dans le règlement, un conciliateur impartial prendra contact avec les parties pour poursuivre une conciliation équitable entre elles.

18.5 – L'accord éventuellement atteint sera acté dans une convention liant les parties.

Article 19 : Arbitrage au Tribunal

19.1 - Si aucune procédure de conciliation n'a été entamée ou si celle-ci a échoué, la partie plaignante peut engager une procédure d'arbitrage devant la Commission de litiges Voyages ou une procédure devant le tribunal.

19.2 - Le voyageur, qu'il soit partie demanderesse ou partie défenderesse, n'est jamais obligé d'accepter la compétence de la Commission de Litiges Voyages.

19.3 – L'organisateur ou le détaillant qui est partie défenderesse ne pourra refuser une procédure d'arbitrage que si les montants revendiqués dépassent les 2500€. Il dispose pour cela d'un délai de 10 jours civils à dater de la réception de la lettre recommandée ou du courriel avec accusé de réception signalant l'ouverture d'un dossier d'un montant de 2501€ ou plus à la Commission de Litiges Voyages.

19.4 – Cette procédure d'arbitrage est soumise à un règlement des litiges et peut être entamé après l'introduction d'une plainte auprès de l'entreprise même dès qu'il s'avère qu'une solution amiable n'a pu être trouvée ou dès que 4 mois se sont écoulés à partir de la fin (prévue) du voyage (ou éventuellement à partir de la prestation qui a donné lieu au litige). Les litiges concernant les dommages corporels ne peuvent être réglés que par les tribunaux.

19.5 – Le collège arbitral, composé paritairement rend une sentence contraignante et définitive, conformément au règlement des litiges. Aucun appel n'est possible.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

FONDS DE GARANTIE VOYAGES : Les Voyages GOEDERT adhèrent au Fonds de Garantie Voyages : "En cas d'insolvabilité financière de la part de l'organisateur et/ou du détaillant avec lequel vous avez conclu un contrat de voyage, vous pouvez faire appel au Fonds de Garantie Voyages. Il suffit de vous adresser à votre organisateur ou détaillant de voyages ou de prendre directement contact avec le Fonds de Garantie Voyages. Celui-ci est accessible à l'adresse et aux numéros suivants : avenue de la Métrologie 8, B-1130 Bruxelles, tél. +32-2/240.68.00, fax +32-2/240.68.08. Demandez les conditions de garantie à votre organisateur ou détaillant de voyages. Vous y retrouverez les conditions auxquelles vous pouvez demander soit le remboursement des sommes payées pour le voyage en cas d'insolvabilité financière, soit la poursuite de ce voyage ou le rapatriement si le voyage a déjà commencé."

ASSURANCE ANNULATION : Les Voyages Goedert propose une assurance annulation. Celle-ci est à souscrire à l'inscription du voyage. Les conditions du contrat sont communiquées sur demande.

ASSURANCE ASSISTANCE : la majorité de nos voyages sont couverts par une assurance assistance rapatriement.

Les conditions du contrat sont communiquées sur demande.

CONDITIONS PARTICULIERES :

Annulation par l'organisateur : les Voyages GOEDERT se réserve le droit d'annuler tout voyage n'atteignant pas le nombre minimum de voyageurs requis, soit 25 personnes.

Annulation par le voyageur : le Voyageur a le droit de résilier le contrat de voyage moyennant le paiement de frais de résiliation correspond au prix du voyage à forfait moins les économies de coûts et les revenus réalisés du fait d'une remise à disposition des services de voyages.

Juridiction : tout litige sera porté devant les juridictions d'Arlon.

CONVIVIALITE

BONNE

HUMEUR

RESPECT DE

L'AUTRE

& SAVOIR-

VIVRE

TELS SONT LES

INGREDIENTS

POUR

LA REUSSITE DE

VOTRE VOYAGE

JUSTE UNE MISE AU POINT ET DES CONSEILS PRATIQUES…

LISEZ PLUTÔT…

Nous ne sommes pas les moins chers MAIS nos prix sont sans ambiguïté. Ils prennent en considération toutes les prestations mentionnées au programme. Nous n'avons pas la prétention d'être les meilleurs. La perfection en voyage n'est qu'Utopie. L'essentiel est de vouloir l'atteindre…
Nous œuvrons avec nos chauffeurs et nos guides pour que vous gardiez un excellent souvenir de votre voyage malgré les aléas imprévisibles qui peuvent parfois survenir….

Ne laissez pas d'objets personnels de valeur dans le car. Ils ne sont pas assurés en cas de vol.

Soyez donc vigilants.

Vos voitures sont garées dans l'enceinte de notre propriété. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

Soyez donc bien assurés.

Nos programmes sont clairement détaillés mais peuvent être soumis à quelques modification durant le séjour.

Soyez donc compréhensifs.

Vos places dans l'autocar sont attribués selon l'ordre d'inscription. Nous nous réservons cependant le droit de modifier quelque peu l'agencement lorsque les circonstances nous l'imposent (changement de véhicules, répartition en fonction des affinités…). Quelle que soit votre place, vous êtes assurés d'un confort identique.

Soyez donc tolérants.

Nos partenaires hôteliers appliquent des pénalités lors d'annulations tardives. Afin de vous couvrir, vous avez la possibilité de payer par carte de crédit à notre bureau (voir modalités avec votre banque). Nous proposons également de souscrire une assurance annulation.

Soyez donc prévoyants.

Voyages Goedert

ACCUEIL | HISTORIQUE | VOYAGES D'UN JOUR | VOYAGES DE PLUSIEURS JOURS | NOS AUTOCARS | CONTACT

Voyages Goedert

Rue d'Athus 10,
B-6780 Longeau
(Messancy),
Belgique

Tel : +32 63 37 05 17
+32 63 38 92 64

Fax : +32 63 38 95 29

Suivez-nous sur facebook

Ouvert du lundi au vendredi
de 08h à 12h & 14h à 18h

Pour une réponse rapide contactez-nous
par notre formulaire de demande de devis

DEMANDER UN DEVIS

TÉLÉCHARGEZ NOTRE BROCHURE

6 ET 7 MARS :
DISNEYLAND PARIS

6 AU 9 AVRIL :
PRINTEMPS DANS LE JURA

2 ET 3 MAI :
AMSTERDAM ET KEUKENHOF

13 AU 27 JUILLET :
RIVIERA ADRIATIQUE : TORRE PEDRERA

22 AU 31 JUILLET:
IRLANDE

5 AU 10 AOUT :
HAUTE SAVOIE—MORZINE

19 AU 27 AOUT :
GRAND TOUR D'AUTRICHE

6 AU 13 SEPTEMBRE:
ENTRE CAMARGUE ET CANAL DU MIDI

30 SEPTEMBRE AU 9 OCTOBRE :
LA CALABRE

17 AU 19 OCTOBRE :
BOURGOGNE GOURMANDE

27 NOVEMBRE AU 1 DECEMBRE :
MARCHES DE NOEL DANS LES DOLOMITES

7 ET 8 DECEMBRE :
MAGIE DE NOEL EN ALSACE—KIRRWILLER

FBAA — GFG FONDS DE GARANTIE VOYAGES — Voyages réservés, voyages assurés !

VOYAGES GOEDERT

Rue d'ATHUS, 10

B-6780 LONGEAU

Tél.: 063 37 05 17

info@voyages-goedert.be

Aut : C3132